Gemeng
Kiischpelt

Avis au public
Urbanisme

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier concernant l'aménagement de fonds sis à Enscherange, au lieu-dit « Ierwescht Duerf », inscrits au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WA d'Enscherange sous les numéros 123/2515 et 123/2029 a été soumis au collège échevinal par le bureau BEST de Senningerberg pour le compte de la famille Fischbach.

En application de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier y relatif est déposé pendant 30 jours complets, **à partir du 24 février 2026 jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement** à la maison communale à Wilwerwiltz où le public peut en prendre connaissance.

Le projet d aménagement particulier « nouveau quartier» est publié pendant la même durée sur le site internet de la commune de Kiischpelt www.kiischpelt.lu. Seules les pièces déposées à la. maison communale font foi.

Les observations et objections contre ledit projet d'aménagement particulier doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans le délai susmentionné de 30 jours.

Wilwerwiltz, le 20 février 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire,

Gemeng
Kiischpelt